

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
--

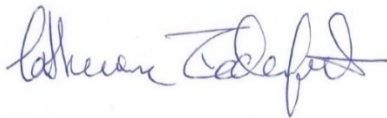
Je soussignée, donne avis à tous les citoyens que le Conseil de la Municipalité de Saint-Édouard, lors de la séance ordinaire qui se tiendra le 1^{er} mars 2022 à 20h00, étudiera une demande de dérogation mineure sur le lot 3 991 549, situé au 6, rue Derome, afin de permettre la construction d'un garage détaché non-conforme à l'article 71 c) du *Règlement de Zonage 2015-259*.

La demande présentée a pour but d'autoriser :

- La construction d'un garage détaché avec une hauteur de 5,79 mètres, alors que l'article 71 c) du règlement de zonage autorise une hauteur maximale de 5 mètres à l'intérieur du périmètre urbain. La dérogation mineure demandée est de 0,79 mètre ;

Toute personne intéressée peut se présenter à cette séance afin de se faire entendre par le Conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Édouard, ce 14 février 2022.

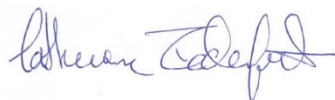


Catherine Rochefort, urbaniste
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS D’AFFICHAGE

Je soussignée, Catherine Rochefort, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Édouard, certifie sous mon serment d’office que j’ai affiché le présent avis conformément à la Loi le 14^e jour du mois de février deux mille vingt-deux, aux endroits désignés conformément à la Loi.

En foi de quoi, je donne le présent avis ce 14 janvier 2022.



Catherine Rochefort
Directrice générale et greffière-trésorière